



Plan Local d'Urbanisme

Annexe n°2 : Plan des servitudes d'utilité publique
1/7000

COMMUNE
DE CHAMPEAUX
Département de la Seine-et-Marne



ELABORATION	REVISION n°1
Arrêté le : 05 avril 2002	Arrêté le :
Approuvé le : 26 septembre 2005	Approuvé le :



Légende

- A4 : protection des cours d'eau
- AC1 : monuments historiques
- AC1 : périmètre de protection de 500 mètres
- AC2 : sites inscrits et classés
- EL7 : alignement des voies publiques
- I4 : réseau électrique aérien
- I1 bis : transports d'hydrocarbures liquides, pipelines
- I3 : canalisations de transport de gaz
- PT2 : centres radioélectriques
- PT3 : réseaux de télécommunications

